

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 avril 2018
Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 11/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018
(accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Révision du contrat de partenariat 2014-2020 entre la Région et la Cornouaille

Le contrat de partenariat qui lie le pays de Cornouaille à la Région Bretagne sur la période 2014-2020 a fait l'objet d'une révision à mi-parcours au cours de l'année 2017. Cette révision est désormais achevée et chaque EPCI est invité à délibérer sur le projet d'avenant au contrat de partenariat.

* * *

En 2014, la région Bretagne a choisi de s'appuyer sur les pays (au sens de la loi Voynet) pour mettre en œuvre sa politique d'aménagement du territoire dans le cadre de contrats de partenariat. L'objectif affiché était celui d'assurer une bonne articulation entre le développement régional et local, tout en favorisant l'égalité des territoires, grâce à une péréquation renforcée.

Sur la période 2014-2016, 14 M€ ont été alloués par la Région sur l'ensemble de la Cornouaille dont 4,926 M€ constituent un reliquat à reporter sur la période 2017-2020. Cette seconde période, dotée initialement de 11,889 M€ doit néanmoins être réduite de la part de Quimperlé Communauté, cette dernière ayant quitté le pays de Cornouaille. Ce sont donc finalement 14,57 M€ qui seront mobilisables sur cette seconde période 2017-2020. Sur la durée globale du contrat (2014-2020), ce sont près de 23,5 M€ de crédits régionaux qui devraient donc avoir été alloués.

Pour mémoire, le contrat a introduit trois priorités de développement dans lesquelles les projets doivent s'inscrire pour être éligibles :

- Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi
- Une Cornouaille maritime et touristique
- Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités

Un quatrième axe, appelé « services collectifs essentiels » permet de financer les projets des communes rurales et périurbaines dans leur développement de proximité.

Certains projets sont d'ores et déjà identifiés comme structurants et emblématiques du territoire :

- Le PEM de Quimper : 4,6 M€ de subventions régionales mobilisés dans le cadre de ce contrat ;
- La construction d'un centre aquatique à Douarnenez : 600 000 €
- Les travaux de mise aux normes du stade de football Guy Piriou de Concarneau : 200 000 €
- Le raccordement en eau de mer de la zone d'activité économique de Toul Car Bras à Tréffiagat – Léchiagat : 102 185 €

L'ensemble des projets éligibles devront être examinés par le Comité Unique de Programmation avant le 31 décembre 2020.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant au contrat de partenariat ainsi que son annexe intitulée « convention pour le soutien régional aux priorités de développement ».